



## **CAPN DES ADAENES DU 21/06/2011 DECLARATION PREALABLE DU SNASUB-FSU**

La CAPN de ce jour permet de faire un point sur les réformes qui concernent les Attachés.

Un nouveau statut pour les attachés d'administration devrait être mis en place en janvier 2012. Le nouveau corps des attachés des administrations de l'État serait un Corps Interministériel à GEstion Ministérielle (CIGEM). Il se présente comme une revalorisation de la carrière des attachés, entrant dans la réforme de la catégorie A. Il concernerait les 26000 attachés exerçant actuellement leurs fonctions à l'État ou dans ses établissements publics dont 11000 dans l'Education nationale (4000 APAENES et 7000 ADAENES).

Sa grande nouveauté serait de comprendre un nouveau grade de promotion au-dessus du principalat, terminant en hors-échelle A, Attaché "hors classe".

Ce grade est présenté par la DGAFP comme étant le fameux GRAF (GRade à Accès Fonctionnel) prévu dans le cadre de la réforme de la catégorie A, à la différence près qu'il ne serait plus lié à un emploi fonctionnel et que la perte de l'emploi fonctionnel n'entraînerait plus la perte du grade. Il serait accessible uniquement après exercice d'un emploi fonctionnel 6 ans sur les 10 dernières années ou après exercice sur un poste à fortes responsabilités 8 ans sur les 12 dernières années.

Le problème est que seulement 10 % de l'effectif du corps pourrait être promu à la nouvelle "hors classe" et que seulement 20 % des attachés "hors classe" pourraient d'autre part accéder à l'échelon spécial doté d'un indice hors échelle A!!!

Chaque ministère conserverait également sa CAPN d'attachés, la création d'une CAPI (Commission administrative paritaire interministérielle), du type de celle existant pour les administrateurs civils restant néanmoins possible.

Evidemment pour le SNASUB-FSU, le maintien d'une CAPN des Attachés exerçant dans l'Education nationale et l'Enseignement supérieur est indispensable.

Pour le reste, rien sauf une revalorisation indiciaire de 13 points pour le premier échelon d'Attaché ! Mais qui débute aujourd'hui au premier indice d'Attaché dans la mesure où il n'y a plus de concours externe depuis 7 ans et que les concours internes et listes d'aptitude sont reclassés?..

Trop faible, trop réducteur, cette réforme est présentée, de manière abusive, comme une revalorisation de la carrière des attachés.

Des questions demeurent : Quelles sont les « fonctions à fortes responsabilités » ? Que deviennent les CASU par rapport à ce nouveau grade ? Comment se feront concrètement les passages à cette pompeusement dénommée « hors classe » mais surtout comment accepter pareille « réforme » qui n'abouti pas à une revalorisation des carrières et n'apporte que des débouchés très limités ? Dans ces conditions, nous ne sommes pas favorables à l'adhésion de l'Education nationale au CIGEM.

Avant la suppression du corps des CASU, il existait un débouché naturel pour les Attachés et APAENES avec un concours national suivi d'une année en école de fonctionnaires. Il y avait 1500 CASU quand il y aura maintenant pour les APAENES un débouché très incertain pour quelques cooptés...

La réforme de la carte comptable demeure un motif d'inquiétude.

Le dernier rapport de la Cour des Comptes pourrait se résumer ainsi : dans le bon sens mais pas assez vite ni assez loin. Inutile de dire que nous nous situons aux antipodes de ce bilan. La Cour y rappelle sa demande d'agences comptables à 20 établissements ce qui nous incite à penser qu'un acte II des regroupements comptables devrait rapidement voir le jour. Avec comme conséquence que les suppressions de postes dans les EPLE vont se faire en même temps que la mise en place définitive des cartes cibles académiques et pourraient donner des idées pour l'avenir en particulier dans les établissements qui disposent de deux postes de catégorie A. L'implantation de « fondés de pouvoir » comme à Bordeaux fait par ailleurs apparaître une faible attractivité de ces postes qui ne remplissent donc pas leur objectif initial de « sécuriser » les agences comptables.

Autre nouveauté, l'apparition d'un dispositif de recrutement lié au pacte de carrière permettant aux Enseignants de demander un détachement dans le corps des ADAENES.

Si nous comprenons la situation de collègues enseignants "usés" par de difficiles et nombreuses années d'enseignement nous désapprouvons ce dispositif. En effet cela remettrait en cause, à court terme, les recrutements internes pour les personnels administratifs sans compter qu'il est inacceptable de voir proposer l'intégration des collègues en détachement sur leur poste avant même que le mouvement des ADAENES ait lieu. Ces collègues en détachement le sont sur postes vacants, ces postes vacants doivent être proposés au mouvement surtout dans des académies où il est difficile de rentrer par le mouvement inter académique.

La filière administrative en général et le corps des attachés en particulier ne sauraient servir de points de chutes pour permettre le reclassement de collègues enseignants dont les postes auraient été supprimés par la politique actuelle de démantèlement du service public d'éducation.